

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1967)
Heft: 83

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine public

83

J.A. Lausanne

L'exposition nationale de 1991

Les comptes sont bouclés : 45 millions de déficit. Les garanties de déficit des pouvoirs publics ne sont pas comprises dans ce montant.

L'ultime séance du Comité d'organisation fut intéressante. M. Schaffner répondant aux responsables de l'Expo 1964 ne craignit pas de remettre en question le concept même d'exposition. L'exposition, c'est un héritage du XIX^e siècle. On y donnait à voir ce qu'il était difficile de voir parce que les moyens de transport étaient lents, parce que la télévision n'était pas un œil magique et parce que la technique, déjà prometteuse pourtant, ne permettait pas de transformer, dans des délais courts un pays, son urbanisme, sa manière de vivre. L'exposition tenait un peu de l'exotisme, du rêve, de la maquette, de la foire. Ce concept-là est périmé. Lausanne 1964 a tenté de le sauver par le modernisme architectural. En vain. M. Schaffner n'a pas crain de le laisser entendre. Il manquait l'ancrage dans la réalité. Quand on se souvient des longs, des passionnés débats que connaît le canton de Vaud où s'opposaient les partisans d'une exposition traditionnelle (et moderniste) et ceux qui auraient voulu inscrire l'exposition d'abord sur le terrain, bâtir en quelque sorte une exposition en dur, on ne peut s'empêcher de penser qu'au dernier acte, quand tombe le rideau, on donne raison à ces derniers. Ils étaient en avance d'une idée. Y aura-t-il encore une exposition nationale suisse ? Nous le souhaitons. Il est certain en effet que le prestige de ce vaste concile confédéral, une fois par génération, peut être le moteur de grandes réalisations ; l'exposition est l'occasion d'une heureuse mobilisation des bonnes volontés. Pourquoi la laisser perdre ?

Il faut donner à voir et rassembler.

Que donner à voir ? Le thème ne peut être autre que

celui de l'aménagement exemplaire d'une région. Mais il serait possible d'imaginer la présence réelle du pays sous deux formes. Dans une région déterminée, d'une part, dans l'ensemble du pays d'autre part. Les Cantons délégueraient à l'exposition leurs meilleures réussites. Certainement que, en 1991, la télévision permettra de transporter sous des formes inattendues en un seul lieu ce que la vie nationale offre à voir. L'exposition serait ainsi émulation ; elle se vivrait plusieurs années avant le jour d'inauguration. Quoi qu'il en soit, il faudra que le rassemblement national ait lieu, non seulement dans une gigantesque salle de cinéma ou devant d'innombrables écrans, mais sur un territoire, sur le terrain.

Dans quel lieu, en 1991 ? Au cœur de la Suisse ? Le symbolisme serait facile. Au Tessin ? Oui, cela pourrait être une démonstration de solidarité confédérale envers la plus faible de nos minorités. Mais alors pourquoi pas dans un Jura, nouveau canton, que l'ensemble de la Suisse aurait aidé, confédéralement, à se bâtrir ?

Les promoteurs du projet « Neue Stadt » qui furent en 1955 à l'origine d'un réexamen du concept d'exposition avaient envisagé, entre autres, de retenir (cela ne prit pas d'autre forme que l'échange interne de papiers) un emplacement près de Delémont. A l'époque, ce choix n'avait bien sûr qu'une signification urbanistique.

Or il faudrait pour une exposition nationale dépasser le cadre du seul urbanisme, faire œuvre politique au sens large du terme. « Près de Delémont » aurait en 1991 cette signification politique.

Certes nous connaissons : mais... si... etc.

Justement, à cause de ces « mais » et de ces « si ». En 1991, entre Courchapoix et Courtételle.

Une école pour administrateurs et politiques

Le hasard a voulu qu'à la même date, sortant de la même imprimerie, la même idée soit développée dans deux périodiques romands, dans les « Cahiers protestants » et dans « Domaine public ». A propos de la recherche d'un introuvable chef de l'armement, nous posons ici la question : les pouvoirs publics se préoccupent-ils de la formation de leurs cadres ? Dans les « Cahiers protestants » (1967, N° 6), M. Pierre Goetschian qui connaît le sujet de l'intérieur, en sa qualité de directeur ad interim de l'IMEDE (Institut pour l'étude des méthodes de direction de l'entreprise, que finance la Holding Nestlé) fait les remarques suivantes que nous avons plaisir à citer.

L'importance des états-majors :

« Au cours de ces dernières années, les entreprises suisses ont fourni un gros effort en vue d'une formation plus extensive de leurs collaborateurs à tous les niveaux d'exécution ou de commandement. Dans certaines de ces entreprises, les budgets de formation se sont accrus à un rythme étonnamment rapide. Par contraste, il est curieux de constater que les administrations publiques n'ont pas suivi, ou tout au moins dans une mesure beaucoup moindre. Il est certain que les limitations budgétaires ont empêché que certains projets soient mis en œuvre, mais il faut aussi attribuer cette situation à certaines résistances psychologiques, tant dans l'administration que dans le public. Il est cependant grave de penser que les autorités publiques, dont les dépenses représentent 20 à 25 % du produit national brut, et dont les décisions se marquent si profondément dans la vie économique, ne puissent pas, d'une part, attirer à elle des collaborateurs de qualité aussi élevée que dans

le secteur privé et, d'autre part, ne puissent pas leur donner l'occasion d'un perfectionnement continu.

» La France possède une école nationale d'administration ; il existe aussi aux Etats-Unis plusieurs « Schools of Public Administration ». Dès février 1968, les Etats-Unis vont ouvrir une école pour les cadres supérieurs de l'administration américaine... »

Une tâche urgente :

« Il est important que les administrations publiques suisses procèdent maintenant à une analyse sérieuse de ces questions. Il y a là une chance pour une action intercantionale, en particulier en Suisse romande. Il est désirable et il devrait être possible de créer une école de formation et de perfectionnement sur le plan romand, qui permettrait de mettre sur pied des programmes s'adressant aussi bien aux secrétaires communaux qu'aux chefs des principaux départements cantonaux et à leurs collaborateurs. »

A ces considérations, ajoutons encore celle-ci. Il serait indispensable que les partis politiques ou des associations d'intérêt public puissent former leurs cadres et les initier à certaines techniques administratives : plusieurs d'entre eux exercent un jour des responsabilités à l'exécutif ou dans les conseils législatifs. Cela suppose qu'ils soient capables de maîtriser les nouvelles méthodes de gestion. Si une école romande d'administration était créée, les militants politiques, au sens large du terme, pourraient constituer une clientèle importante pour certains cours et certains programmes. La raison d'être de l'institution serait plus évidente encore.

Souhaitons que les propositions de M. Goetschian prennent corps.

Bi-mensuel romand
N° 83 7 décembre 1967 Cinquième année

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Ruth Dreifuss

Henri Galland

André Gavillet

Jean-Jacques Leu

Marx Lévy

Jaques Morier-Genoud

Le N° 84 sortira de presse le jeudi 21 décembre 1967